

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 03 juillet 2024**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M PIOFFRET Jean Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CHABROULLET Carole, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas. Mr DESLANDES Gilles

Pouvoirs : Mme LAMETHE Sonia donne pouvoir à Isabelle VERBRUGGHE

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Quorum : 13 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance à 20h40.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Sonia Lamèthe.

\*\*\*\*\*

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024 A L'UNANIMITE**

► **RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA POSTE**

Madame La Maire présente les nouvelles modalités du renouvellement de la convention et propose de la signer pour une durée de 9 ans. Cette proposition est adoptée.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **14**                      POUVOIRS : **1**  
POUR : **14**..... ABSTENSION : **0**

► **INVESTISSEMENT DEBROUSAILLEUSE ET OUTILLAGES DIVERS**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal présente les devis pour l'achat d'une débroussailleuse et de petit outillage. Après examen des devis le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise pour un montant de 922.13 € HT

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **14**                      POUVOIRS : **1**  
POUR : **14**                      ABSTENTION : **0**

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**

► **ACHAT DE TABLES POUR L'ECOLE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Directeur de l'école pour l'achat de tables supplémentaires nécessaires au décloisonnement qui sera mis en place entre les classes de Mme FORESTIER et Mr ANGOIN.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de MANUTAN pour un montant total de .....

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : <b>14</b>	POUVOIRS : <b>1</b>
POUR : <b>14</b>	ABSTENTION : <b>0</b>

► **RENEGOCIATION PRET DE L'ATELIER COMMUNAL**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'époque de la construction de l'atelier communal, toutes les banques sollicitées n'octroyaient que des prêts à taux variable et le Crédit Agricole avait été retenu. Or les trimestrialités ont augmenté de façon assez importante. Mme la Maire a donc contacté 3 banques pour obtenir une offre à taux fixe, deux d'entre elles ont fait des propositions : le Crédit Agricole et La Caisse d'Epargne.

Après échanges sur les diverses propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour un taux fixe à 4.04 % et autorise Mme La Maire a faire toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : <b>14</b>	POUVOIRS : <b>1</b>
POUR : <b>14</b>	ABSTENTION : <b>0</b>

► **RENOVATION DU RESTAURANT : ANALYSE DES OFFRES POUR LES LOTS N'AYANT PAS ETE ATTRIBUES**

Mme la Maire rappelle que l'ensemble des lots pour la rénovation/extension du restaurant communal n'avaient pas été attribués, soit pour absence de proposition, soit pour proposition dépassant les estimations budgétaires. Une nouvelle consultation a donc été mise en place.

Mme La Maire présente un tableau d'analyse préparé par le cabinet d'architecture SPIRALE 23  
Après discussions et réponse aux questions diverses, le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 2 : entreprise PENOT
- Lot 3 : entreprise GRIZON
- Lot 4 : entreprise GRIZON
- Lot 5 : entreprise GRISON
- Lot 6 : entreprise LABBENS
- Lot 9 : entreprise RONZEAU

- Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : <b>14</b>	POUVOIRS : <b>1</b>
POUR : <b>14</b>	ABSTENTION : <b>0</b>

-

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Jean Marc PIOFFRET fait le point sur les travaux, la livraison sera sans doute possible fin juillet pour une ouverture au 1<sup>er</sup> septembre.

Mme CHABROULLET indique que la route de la station d'eau à la Rebeyrolle commence à être dégradée par la formation de « trous ».

Mme La Maire indique que la commission culturelle a décidé de faire à nouveau une programmation culturelle sur chacune des communes de la communauté de communes. A St Priest la Feuille un spectacle est proposé le 10 janvier 2025.

Prochain Conseil Municipal le 3 septembre à 20 h 30.

Fin de la séance à 22 h 45.